



## Fiche de données de sécurité

### ACIDE LACTIQUE 80 %

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Acide lactique 80% (FG) FCC E270**

Code du produit : 628

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Emploi de la substance / de la préparation

Produit chimique de base

Additif pour produits alimentaires

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Producteur/fournisseur:

Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF)

Grangeneuve

Rte de Grangeneuve 45

1725 Posieux

iaglaaf@fr.ch

[www.laaf.ch](http://www.laaf.ch)

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

#### 2. Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

###### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



GHS07

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

###### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

###### Pictogrammes de danger



GHS07



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### 3. Composition/Information sur les composants

**Caractérisation chimique: Mélange**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

<b>Composants dangereux:</b>			
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2	acide l-(+)-lactique	 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	80 %

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4. Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours**

**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Indications destinées au médecin:**



## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le liquide à l'aide d'un absorbant inerte.

Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

#### **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

### **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**



Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Equipement de protection individuel:**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Protection des mains:**



Gants en caoutchouc

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

## 9. Propriété physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

**Aspect:**

**Forme:**

Liquide

**Couleur:**

Incolore

**Odeur:**

Faible, caractéristique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Valeur du pH à 20 °C:**

2



### Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair	112 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	1,209 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	20,0 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 79-33-4 acide l-(+)-lactique

Oral	LD50	3543 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)



**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### 79-33-4 acide l-(+)-lactique

LC50/96 h 320 mg/l (brachydanio rerio)

EC50/48 h 240 mg/l (daphnia magna)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**

**Indications générales:** En général non polluant

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14. Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b> <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> <b>ADR, ADN, IMDG, IATA Classe</b>	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> <b>Marine Polluant:</b>	néant
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

## 15. Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**



GHS07

**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.



## Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:**

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

**Teneur en COV selon OCOV:** 0 %

**Indications réglementaires selon ORRChim** Aucune.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres Informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Service établissant la fiche technique:** Laboratoire Agroalimentaire Fribourgeois

### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Grösse Propriété Property		Spezifikationen Spécifications Specifications	Einheiten Unités Units	Bedingungen Conditions Conditions	Methode Méthode Method	AZ* CA* CoA*
Arsen Arsenic Arsenic	Max.	3	ppm ppm ppm	- - -	AAS	
Chlorid Chlorure Chloride	Max.	10	ppm ppm ppm	- - -	Gravimétrie	
Dichte Densité Density	Min. Max.	1.180 1.220	g/ml g/ml g/ml	20°C 20°C 20°C	DIN 51757	
Eisen Fer Iron	Max.	10	ppm ppm ppm	- - -	AAS	
Gehalt Teneur	Min. Max.	79.5 81.0	Gew.-% % poids	20°C 20°C	Titration	



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Grangeneuve**  
Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG  
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Laboratoire agroalimentaire fribourgeois  
Freiburgisches Agro-Lebensmittellabor



STS 0287

Content			wt %	20°C		
Schwermetalle Métaux lourds Heavy metals	Max.	10	ppm ppm ppm	Pb Pb Pb	AAS	
Sulfate Sulfate Sulfate	Max.	50	ppm ppm ppm	- - -	Gravimétrie	

Diese Werte werden von THOMMEN - FURLER AG bei der Auslieferung des Produktes garantiert. Dies entbindet den Käufer jedoch nicht von einer eigenen Eingangskontrolle. Diese Spezifikationen haben auch nicht die Bedeutung, die Eignung des Produktes für einen spezifischen Zweck

zuzusichern; diese Abklärung obliegt einzig dem Käufer.

\*) Übernommene Werte in den Zertifikatentyp 2.2 und 3.1.

Les propriétés données ci-dessus sont garanties par la maison THOMMEN - FURLER AG lors de la livraison du produit. Toutefois, ceci ne dispense pas l'acheteur d'effectuer un contrôle à la réception du produit. Les spécifications contenues dans ce document ne représentent pas l'assurance que ce produit est approprié pour une application donnée; il appartient au client de le déterminer.

\*) Valeurs reprises dans les certificats de type 2.2 et 3.1.

The above specifications are warranted by Thommen-Furler AG at the time of delivery. However, it does not exempt the purchaser from a proprietary entrance test. The specifications mentioned in this document do not assure that the product is appropriate for a given application. To check the suitability for a given application is the responsibility of the customer.

\*) These values are mentioned on the certificat of analyse type 2.2 and 3.1.